



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

infos-Tri



Lettre d'information du Syndicat TRI-OR MAI 2007

édito



Depuis 1998 notre syndicat a mis en place la collecte sélective, et principalement la collecte des emballages recyclables en porte à porte. Ce n'était pas totalement une nouveauté car le verre était déjà collecté sur notre territoire en points d'apports volontaires. Les habitants se sont inscrits rapidement dans cette action.

Plus de 10% de nos déchets sont des emballages et parmi ceux-ci les bouteilles en plastique. Leur recyclage permet d'économiser des énergies non renouvelables que sont le pétrole et le gaz.

Ceci n'est possible que par l'effort de tri des habitants du syndicat. Il faut sans cesse améliorer ce geste et revoir peut-être notre mode de consommation. Réduire le volume global de nos déchets est inscrit dans le plan départemental d'élimination des déchets. Mettons le en pratique, fixons nous des objectifs et essayons de nous y tenir.

Les fabricants d'emballage doivent aussi participer à cet effort et diminuer le poids des emballages, éviter les suremballages, produire des emballages recyclables. Savez-vous que les pots de yaourt en plastique ne sont pas recyclables ? Ils sont valorisés par l'incinération au mieux et trop souvent enfouis. Quel gâchis !

Nos ressources naturelles sont épuisables. Les rejets dans l'atmosphère pour la production d'emballages non recyclables participent à l'effet de serre. L'incinération bien qu'elle soit valorisée par la production d'électricité ou d'eau chaude n'est pas durable.

Les solutions choisies par le syndicat TRI OR, le recyclage et le compostage des déchets, sont des actions importantes pour la préservation de notre environnement.

Il faut encore mieux recycler, convaincre pour recycler plus d'emballages encore.

Yves OLLIVIER
Vice président chargé du personnel

Sommaire

Vos déchets de plastiques

Consignes de tri

Tri-Or et vous

Vous n'avez pas de bacs de tri ?
Vous venez d'emménager ?

Contactez l'Equipe de
Tri-or

au
01 34 70 05 60

ou
connectez-vous sur
www.tri-or.fr

Le tri du plastique

Bouteilles et flacons



Les bouteilles et flacons plastiques avec les bouchons vissés sont à déposer en vrac dans les bacs bleus ou aux points d'apport volontaire.

En France, seulement 1 bouteille sur 2 est déposée dans les bacs de tri pour être recyclée. Chaque année 6 350 000 000 de bouteilles seront jetées aux ordures ménagères sans pouvoir être recyclées.



Bac bleu



Point d'apport volontaire

Flacons de produits toxiques



Certaines bouteilles et certains flacons plastiques ne peuvent cependant pas être déposés dans les bacs de tri car ils sont pollués par leurs contenus chimiques.

Tous ces déchets sont à apporter en déchetterie à Champagne sur Oise ou à Viarmes : des conteneurs spéciaux sont notamment prévus à cet effet. Ils seront ensuite recyclés dans des filières spécifiques.



Déchetterie

Plastiques divers



La nature des plastiques utilisés pour les autres déchets n'est pas clairement identifiable ce qui rend le tri donc le recyclage impossible.

En effet, un pot de yaourt peut être fait de polystyrène, de PET*, de PEHD* et PE*, PEBD* ou de PP*. Toutes ces matières plastiques ont la même apparence mais sont de natures chimiques différentes ce qui empêche le recyclage.



Ordures ménagères

*Définition :

PET
Polyéthylène téréphtalate
PEHD
Polyéthylène haute densité
PE
Polyéthylène
PEBD
Polyéthylène basse densité
PP
Polypropylène

De la collecte ...



Collecte des bacs



Centre de tri



Mise en bales



Chargement

La maintenance des bacs bleus est à la charge du syndicat Tri Or.

Si votre couvercle est cassé ou si le bac est fendu, vous pouvez nous contacter au :

Tel : 01 34 70 05 60

Email : info@tri-or.fr



Rappel :



Désormais les **bouteilles d'huile alimentaires sont recyclables**. Elles doivent être déposées vides dans votre bac bleu, pour ne pas souiller le reste du bac.

Attention : ceci s'applique uniquement aux bouteilles d'huile alimentaire. En ce qui concerne les huiles de moteur, vous devez les apporter en déchetterie.

Les bouchons de bouteilles sont également recyclables, uniquement s'ils sont vissés sur leurs support.

Pour l'année 2006, le syndicat Tri Or a collecté dans les 28 communes 365,2 tonnes de bouteilles et flacons plastiques, soit 4,6 kilogrammes de plastique par habitant .

Votre tri des bouteilles plastiques a permis de recycler et d'économiser des ressources naturelles et énergétiques.

Ressources économisées	Soit par habitant
282 004 litres de pétrole	3,54 litres de pétrole
112 769 m ³ de gaz	1,42 m ³ de gaz
2 314 m ³ d'eau	30 litres d'eau
4 379 MWh	50 KWh

La meilleure solution pour limiter notre impact sur l'environnement, est de commencer à modifier nos habitudes de consommation et ainsi de réduire notre production de déchets toujours en augmentation constante.

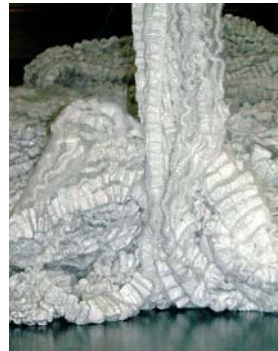
Au recyclage...



Purification



Extrudation



Fibres textiles



Objet recyclé

Les bouteilles plastiques sont séparées en **trois catégories** et **mises en balles** dans les centres de tri, pour être acheminées vers les usines de régénération.
Elles seront ensuite nettoyées (pour enlever les impuretés, étiquettes, colles) et **broyées en paillettes**.
Les paillettes vont être fondues et purifiées pour être **transformées en granulés**, matière première des objets en plastique recyclé.

Etape 1
Le tri

Etape 2
Le broyage

Etape 3
Transformation

PET clair
Polyéthylène
téraphthalate



PET foncé
Polyéthylène
téraphthalate



PEHD
Polyéthylène
haute densité



Le plastique recyclé fait partie de votre quotidien .
Voici quelques exemples d'objets courants fabriqués avec des bouteilles plastiques recyclées :



PORTES OUVERTES DU SYNDICAT

Le Syndicat TRI-OR à Champagne sur Oise ouvre ses portes le 15 Septembre 2007.

Programme

Visite du site :

- déchetterie, centre de tri, usine de compostage à partir d'ordures ménagères (la première en Europe).

Des interventions :

- de conseillers Info Energie
- des recycleurs (Valorplast, Affimet, UPM)
- de l'association Ecoute de la Nature (Martine BELLETANTE)

Les exposants :

- Le Conseil Général : la forêt, les arbres remarquables du Val d'Oise, les déchets « Du tout à la rue à la collecte sélective ».
- L'ADEME : l'agriculture, les transports et le HQE.
- L'ARENE : les énergies renouvelables et les transports en Ile de France.
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie : la préservation des ressources naturelles en eau.
- L'ONF : la sylviculture et les forêts durables.
- Air Paris : la qualité de l'air en Ile de France.

L'entrée est libre

de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17h

(dernière visite à 16h).

Vous pouvez contacter le syndicat TRI-OR

par téléphone
01 34 70 05 60

par e-mail
info@tri-or.fr

TRI-OR DANS LES COMMUNES



Le Syndicat TRI OR a participé à la brocante de Mériel le dimanche 1 avril.

Un point d'information sur le recyclage des déchets et des animations pour les enfants ont été proposés tout au long de cette journée.

REEMPLACEMENT DU BRS



Le 13 décembre 2006, le Syndicat TRI-OR a effectué le changement de l'un de ses deux Bio Réacteurs Stabilisateurs (BRS).

Le remplacement du BRS de 24 mètres de long et de 60 tonnes, installé depuis 22 ans, était devenu nécessaire, sa vétusté ne permettant plus aucune réparation.

DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le jeudi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9 h à 12 h - 14 h à 17 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 10 h à 15 h

ETE : du 01/03 au 31/10

9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Samedi : 9 h à 18 h
Dimanche : 10 h à 16 h

DÉCHETTERIE DE VIARMES

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le mardi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Samedi : 9 h 30 à 17 h
Dimanche : 10 h à 15 h

ETE : du 01/03 au 31/10

9 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h
Samedi : 9 h 30 à 18 h
Dimanche : 10 h à 16 h



Déchets concernés

Uniquement les bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, journaux, magazines, cartons, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium et canettes métalliques.

BAC BLEU



Indésirables

Sacs plastiques, nourriture, déchets mouillés, couches-culottes, barquettes en polystyrène...

N'EMBOITEZ PAS VOS DÉCHETS*



*ils deviennent impossibles à trier.

DECHETTERIE

Déchets concernés

Déchets toxiques et dangereux (peintures, solvants, piles, batteries), gravats, déchets verts, vêtements, verrerie et vaisselle, huiles de vidange, encombrants.

Les pneumatiques, les bouteilles de gaz, les extincteurs, ainsi que le fibrociment (amiante) ne sont pas acceptés.

Pour la collecte des encombrants en porte à porte : les déchets toxiques, les gravats, les souches et tronc d'arbres ne sont pas ramassés.



Déchets concernés

Uniquement les bouteilles, bocaux et pots en verre.
Vider les bocaux, enlever les bouchons et colerettes.

BAC VERT



**VOTRE BAC VERT EST TROP PETIT ?
DEMANDEZ-EN UN DEUXIEME !**

Indésirables

Vitres, miroirs, ampoules électriques, vaisselle, capsules métalliques, sacs plastiques...

PAS DE VERRE DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES*



*Sa présence nuit gravement à la qualité du compost.

ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets concernés

Déchets non triés en sacs ou bacs.



Indésirables

Déchets toxiques (médicaments, peintures, piles), déchets pouvant être recyclés (bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, verre).

**NE JETEZ
NI BALLONS, NI VÊTEMENTS,
NI CASSETES VIDÉO
DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES**

**AIRE DE VIDANGE INACCESSIBLE PENDANT TOUTE LA DURÉE
DES TRAVAUX DE LA DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE SUR OISE.
POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES,
NOUS CONSULTER.**